



### 3.12 Territoires du Nord-Ouest (TNO)

Population: 43 672 habitants

Nombre d'écoles (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année): 49

Nombre d'élèves inscrits (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année): 8367

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année): 1

Nombre d'élèves inscrits aux programmes d'apprentissage en ligne (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année): 81

#### Programmes d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année

À l'heure actuelle, le programme d'apprentissage en ligne du Conseil scolaire de Beaufort-Delta (CSBD), offert depuis quelques années par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF), est le principal prestataire d'enseignement en ligne aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 51 élèves étaient inscrits à un ou plusieurs cours offerts. Le gouvernement territorial a fait du développement et du soutien accordé à ce projet pilote une priorité pour les quatre prochaines années, comme en fait foi le mandat officiel du MÉCF, qui doit «développer le projet pilote d'apprentissage à distance aux TNO pour accroître l'accès à l'éducation secondaire de deuxième cycle aux élèves de toutes les collectivités». (p. 2).

De plus, 31 élèves étaient toujours inscrits à des cours offerts à distance par le Centre d'apprentissage à distance de l'Alberta.

#### Gouvernance et réglementation

La *Loi sur l'éducation* de 2009 permet à différents organismes scolaires «d'autoriser, de superviser, et d'évaluer l'utilisation des programmes d'apprentissage à distance dans l'application du programme d'enseignement» (p. 72). Depuis 2004, le MÉCF dispose d'un protocole d'entente avec le Centre d'apprentissage à distance de l'Alberta qui permet aux élèves des TNO de suivre les cours offerts par ce dernier; depuis 2010, les conseils scolaires régionaux assument le financement de ces cours. Enfin, la section 3.3 du *Guide de l'enseignement des TNO* présente une série d'exigences auxquelles les écoles doivent se conformer si elles souhaitent participer aux programmes d'apprentissage en ligne.

*[Notez qu'une nouvelle vignette des Territoires du Nord-Ouest est visible à l'adresse <http://k12sotn.ca/nt/> au sujet du programme d'apprentissage en ligne offert par le CSBD en collaboration avec le MÉCF. La vignette nous révèle comment le programme, au cours de ses six années d'existence, a réussi à accroître les possibilités d'apprentissages synchrones et asynchrones de certaines collectivités dans les régions parmi les plus isolées du Canada, surmontant les obstacles pédagogiques et technologiques.]*